ger d'accoutrement, en pantoufles comme il était. Sur la place, les Annamites se tenant à distance, faisaient du bruit avec des tam-tam ou autrement. Le tigre était plus ou moins effaré mais ne songeait point à déguerpir. Giat s'approche de lui jusqu'à quelques mètres, suivant son habitude, et tire l'animal au défaut de l'épaule. Pour la première fois il manque son coup, c'est-à-dire qu'au lieu de tuer la bête raide il lui casse seulement l'humérus. Le tigre se dresse sur les pattes de derrière et d'un bond il tient sous lui l'infortuné Giat auquel son fusil a échappé de la main dans cette secousse terrible. Il s'efforce de le rattraper, mais le tigre, qui comprend son dessein, lui ramène chaque fois la main d'un coup de griffe.

Cette lutte atroce de l'homme et de la bête ne peut pas durer longtemps. Giat, qui connaît bien les mœurs du tigre, sait que, après avoir joué un instant avec lui, il l'étranglera comme le chat fait de la souris. Il comprend qu'il ne lui reste plus que quelques secondes à vivre, s'il ne donne quelque chose à manger au féroce carnassier.

Mais que lui donner ? Sans hésitation, avec une décision héroïque, il lui donne à manger son pied et sa jambe qu'il lui fourre dans la gueule. Dans le moment de distraction qu'eut le tigre en déchiquetant le morceau qui lui était offert, Giat ressaisit son fusil et tua l'animal à bout portant. Les Annamites, bravement !... s'étaient éloignés en voyant leur dieu terrassé sous les griffes du tigre. Mais quand ils entendirent le coup de fusil et qu'ils virent le fauve gisant, ils se rapprochèrent et achevèrent la bête qui respirait encore. Giat se releva couvert de blessures et la jambe déchiquetée. Il fallut la lui amputer et il a, depuis ce temps-là, une jambe de bois. Vous pensez peut-être que cette aventure le dégoûta de la chasse au tigre. Elle ne fit qu'augmenter sa haine contre ces animaux. Pendant sa convalescence il ne parlait que de vengeance et il n'était pas plutôt guéri, qu'il se mettait en campagne avec sa jambe de bois. Il abattit encore un grand nombre de fauves. Aujourd'hui, quoiqu'il n'ait qu'une quarantaine d'années, il est rentré en France avec une retraite proportionnelle. Giat et Verneville pouvaient mettre au service de leur énergie morale une conformation athlétique.

Disons un mot, pour terminer, de M. Odera. Celui-ci est resté en Cochinchine et « opère » encore. Il a massacré quantité de tigres, panthères et autre menu gibier, mais depuis quelque temps, il s'est adonné exclusivement à l'éléphant, comme « payant » mieux, car il vit de sa chasse. On ne compte plus le nombre des éléphants qu'il a tués, toujours les attaquant seul.

E. DE LAGATINA.

ACCIDENT DE MANŒUVRES

On nous télégraphie de Toulon, 3 juin :

Un grave accident s'est produit hier après-midi aux Salins-d'Hyères. Les compagnies de débarquement de la division légère de l'escadre étaient descendues à terre et se livraient aux exercices trimestriels de démolition. Ces manœuvres ont pour but d'exercer les hommes aux travaux de siège et d'attaque des palissades; des rails de chemins de fer sont installés, à cet effet, et on les fait sauter à la dynamite.

A 4 heures, un de ces exercices tentait à faire sauter un rail, lorsque la dynamite a explosé, un débris de rail est allé tomber à cinq cents mètres de distance, dans un groupe d'officiers réunis autour du contre-amiral Maréchal, commandant la division. L'amiral n'a pas été blessé, mais un jeune enseigne du *Latouche-Tréville*, M. Blanchon, a été atteint très sérieusement au bras et renversé à terre; sa blessure est grave et on a considéré tout d'abord qu'une amputation était nécessaire.

L'amiral a fait transporter l'officier sur la *Foudre* et a ordonné à ce navire de se rendre aussitôt à Toulon pour diriger le blessé sur l'hôpital principal de la marine où, effectivement, il a été admis d'urgence à 7 heures du soir.

Le docteur Fontan, prévenu en toute hâte, a examiné le blessé et a jugé l'amputation de l'avant-bras droit nécessaire. A 8 heures 1/2 l'opération a été faite et a fort bien réussi.— P.

NOUVELLES LOCALES

A propos des votes émis par le Sénat et relatifs aux sous-agents des postes et télégraphes, M. Leydet nous prie de rectifier ainsi le compte-rendu paru dans notre numéro du 31 mai :

« Mon amendement qui consistait à maintenir le chiffre de la Chambre — 4.100.000 francs — en laissant au gouvernement le soin de le répartir aux sous-agents des villes et des campagnes, n'a pas été repoussé par 248 voix, mais seulement par 169 voix dans la séance du matin. Votre correspondant a confondu avec un autre vote qui nous a tous réunis.

« Mon amendement, que les quatre sénateurs des Bouches-du-Rhône ont voté, a été repris à la Chambre, et je vous serais bien obligé d'ajouter qu'il a été adopté définitivement par le Sénat, vers le coup de minuit, mardi, d'accord avec la commission des finances et avec le gouvernement. »

Compagnie Internationale des Vagons-Lits. — Depuis le 1er juin, sont remises en circulation sur le réseau P.-L.-M., les voitures de luxe de la Compagnie des vagons-lits, complétant l'organisation de la période d'été qui commence. Indépendamment des voitures-restaurant desservant la ligne de Paris-Lausanne et déjà annoncées, un dining-car sera adjoint entre Paris et Dijon aux rapides à destination de Genève et vice versa. Départ de Paris à 8 h. 10 du matin, arrivée à Dijon à midi 52 et à Genève à 7 h. 6 du soir. Retour au rapide de Genève à 11 h. du matin, arrivant à Dijon à 5 h. 30 du soir et à Paris à 10 h. 30. Des sleeping-cars seront mis en circulation dans les express de nuit desservant Vichy. Départ de Paris à 10 h. 5 du soir, arrivée à Vichy à 5 h. 50 du matin. Dans l'autre sens, départ de Vichy à 10 h. 32 du soir, arrivée à Paris à 6 h. 20 du matin. Pareillement des sleeping-cars desserviront la ligne de Paris à Berne par Pontarlier et Neuchâtel avec prolongation jusqu'à Interlaken. Départ de Paris à 9 h. 10 du soir, arrivée à Berne à 9 h. 55 du matin et à Interlaken à midi 45. Dans l'autre sens, départ d'Interlaken à 5 h. 15 du soir et de Berne à 8 h. 5, arrivée à Paris à 6 h. 45 du matin.

Un vapeur de la Société générale de remorquage partira pour Cassis aujourd'hui dimanche 4 juin, à 2 h. du soir. Retour de Cassis, ce soir à 6 heures. Prix, aller et retour, 1 fr.

Un Petit Enfant noyé. — Le petit Pierre Viglietti, âgé de 14 mois, jouait, avant-hier soir, devant sa maison, à l'Estaque, où demeurent ses parents. Ceux-ci le laissèrent un instant seul et le petit, tout en jouant, s'approcha du lavoir plein d'eau. Il y tomba la tête en avant et s'y noya. Lorsque ses parents l'appelèrent, il était trop tard, l'enfant avait cessé de vivre. M. le docteur Massard, mandé aussitôt, tenta vainement de le rappeler à la vie. M. le commissaire de police de service au 17e arrondissement, avisé aussitôt, se rendit à la maison des époux Viglietti et dressa procès-verbal de cet accident mortel.

1res Communions. Exposition : Paroissiens, Bénitiers, Chapelets, Croix, Images, Fantaisies. *Papeterie Marseillaise* (Moullot), 19, r. Paradis.

Nous avons annoncé hier l'ouverture, pour le 24 juin, des concours du Conservatoire de Marseille. Voici maintenant l'ordre et la série des concours :

Samedi, 24 juin, à 10 heures du matin, classes de cor, cornet et trombone; à 8 heures 1/2 du soir, classe de solfège des adultes;

Lundi 26, à 10 heures du matin, classes de hautbois et clarinette; à 8 heures 1/2 du soir, classe de solfège des chanteurs et chanteuses.

Mardi 27, à 10 heures du matin, classes de flûte, basson et saxophone; à 8 heures 1/2 du soir, classe d'art dramatique.

Mercredi 28, à 2 heures 1/2 du soir, classe élémentaire de solfège (jeunes filles, jeunes gens); à 8 heures 1/2 du soir, classe de diction (jeunes filles, jeunes gens).

Jeudi 29, à 2 heures 1/2, classes supérieures (jeunes filles et jeunes gens); à 8 heures 1/2, classes de piano, sections préparatoires (jeunes filles et jeunes gens.

Vendredi 30, à 2 heures 1/2, classes de contrebasse, violoncelle et violon; à 8 heures 1/2, classes de piano, sections supérieures (jeunes filles et jeunes gens).

Samedi 1er juillet, à 8 heures 1/2 du soir, classes de chant (jeunes filles et jeunes gens).

Lundi 3 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, classe d'harmonie. Jugement.

Aux Savonniers et Stéariniers. — Les fabricants de savon et les stéariniers de notre ville ou de la région qui auraient à signaler à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des contremaîtres ou des ouvriers savonniers ayant rendu des services appréciés (fondation Legrand, d'un revenu annuel de 814 fr. 68, destiné à leur venir en aide), ou des contremaîtres ou ouvriers stéariniers malheureux ou ayant contracté quelque infirmité dans l'exercice de leur profession (fondation Milly, d'un revenu annuel de 523 fr. 89, destiné au même usage), sont priés de faire parvenir leur demande, rue Sainte, 30, à M. Ernest Milliau, directeur du laboratoire officiel d'essais techniques et membre correspondant de la société.

L'Avenir du Prolétariat. — Après soixante mois de fonctionnement, la société compte 33.000 membres et possède 1.311.775 francs en caisse. Le neuvième tirage semestriel a porté à 203.200 fr. la somme distribuée aux sociétaires. A ce dernier tirage, 472 parts ont été amorties : 1 à 500 fr.; 5 à 200 fr. et 466 à 100 fr. Parmi ces dernières, les matricules 2.933, 7.270 8.688, 15.419, 23.022, 23.405, 24.464 et 25.042 sont devolues au comité marseillais. Les bénéficiaires recevront le montant de ces parts aujourd'hui dimanche 4 juin, à 11 heures, au siège du comité. Tout nouvel adhérent peut faire remonter son inscription au 1er janvier 1899 et participer au tirage d'octobre prochain.

Vous qui souffrez, prenez l'Elixir de Mme George.

La réunion des originaires du département des Hautes-Alpes, sur la proposition de ses convocateurs, a décidé la formation d'une société fraternelle et philanthropique qui devra s'attacher particulièrement à favoriser la réunion fréquente des Hauts-Alpins à Marseille, dans un but de fraternité et de solidarité et d'aider moralement les originaires du département qui viennent chercher à Marseille une amélioration à leur situation. L'assemblée a nommé un bureau provisoire : MM. C.-H. Bonnet, président ; Dr Vial, vice-président ; Marius Soubra, secrétaire ; Pons, trésorier. Un avis ultérieur fera connaître aux Hauts-Alpins la date de la future assemblée qui sera appelée à adopter les statuts et à nommer le bureau définitif. Envoyer les adhésions à M. Marius Soubra, secrétaire provisoire, 12, rue des Cyprès.

Le secrétaire de la rédaction : PHILIP.

LE SOLEIL, savon extr. pur. exiger la marque.

L'Odyssée de deux jeunes Couples

Sous le titre « En Fuite » nous avons, dans nos nouvelles locales signalé le départ de deux jeunes gens, deux enfants quant à l'âge, dont l'émancipation fut tout d'abord découverte par suite de la disparition d'une somme de 1.800 francs. Cette fugue s'est compliquée, comme on le verra, par les détails suivants que nous adresse, par télégramme, notre correspondant de Bordeaux :

Bordeaux, 2 juin.

Sur un avis télégraphique émanant de Marseille, la police de Bordeaux arrêtait, cette après-midi, deux jeunes couples arrivés mercredi soir de Marseille : Raphaèle Abitabile, agée de 14 ans, née à Marseille, et Baptiste Marghérie, bijoutier, âgé de 16 ans, né également à Marseille et demeurant, 25, rue Château-Joli; puis Sauveur Virusso, 17 ans, originaire d'Italie, marin, habitant Marseille, rue Gassin, avec Marie-Jeanne Escotto, née à Marseille de parents italiens, 18 ans, et demeurant rue Fort-Notre-Dame.

La jeune Raphaèle, habitant avec son frère, qui tient un bar à Marseille, aurait pris à celui-ci une somme de 1.800 francs et... le train avec Marghérie.

Rencontrant l'autre couple, elle l'engagea à les accompagner. Tous quatre allèrent coucher à Cette d'où ils vinrent à Bordeaux avec l'intention de partir pour l'Amérique. Ils commençaient à s'apercevoir qu'ils n'avaient pas assez d'argent quand la police les arrêta.

C'est le frère lui-même qui avait prévenu la police. La gamine coupable avoue crânement les faits et se vante cyniquement de ses exploits. Ils passeront demain devant le petit parquet ; après quoi ils seront renvoyés à Marseille.— P.

Les billets de la **Tombola du Livre**, organisée au bénéfice des pauvres secourus par le *Petit Marseillais*, sont en vente dans tous nos dépôts et chez tous les vendeurs du journal.

ASSASSINAT D'UN GARDE

On nous télégraphie de Montluel (Ain), 3 juin :

Hier, deux gardes particuliers de M. Faure, maire de Sainte-Croix, étaient en tournée dans la propriété lorsqu'ils entendirent un coup de fusil; ils se dirigèrent aussitôt du côté de la détonation.

Au moment où ils franchissaient un talus pour pénétrer dans un taillis, un nouveau coup de feu retentit. Le premier garde, nommé Meyer, âgé de 37 ans, fut atteint au bras droit; le second, nommé Byr, âgé de 45 ans, reçut en pleine poitrine la plus grande partie de la charge.

Meyer, quoique perdant beaucoup de sang, courut à une ferme voisine et, avec le concours des habitants, transporta Byr au château de M. Faure. Le malheureux était mortellement atteint ; le poumon et le foie étaient traversés. Il succombait bientôt sans avoir pu parler ; mais, après avoir indiqué par gestes qu'il connaissait son assassin.

Le parquet de Trévoux est sur les lieux; une arrestation serait imminente.— P.

LECTURE POUR TOUS

Le numéro de juin des *Lectures pour Tous*, que met en vente la librairie Hachette, est assuré du même succès que les précédents. En voici l'intéressant sommaire : S. M. Nicolas II, empereur de Russie ; les Sept Merveilles du monde ; Comment on fait pleurer les foules ; le Roman d'un Roi (suite) ; la Fureur de vivre à l'Alaska ; la Marée montante du budget ; les Héros du *Mérrimac* ; Incroyables aventures de Louis de Rougemont ; les Rencontres de Friedlin, etc. — Le numéro, 50 centimes.

CONFLIT ENTRE PÊCHEURS

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Agde, 3 juin.

La grève des pêcheurs d'Agde, que nos dépêches vous avaient signalée et dont je suis venu suivre les incidents, n'est pas à proprement parler une grève. Les pêcheurs ont bien menacé l'administration maritime de rendre leur rôle d'équipage, mais, sur les conseils du commissaire de l'inscription et de leurs prud'hommes, ils n'en ont rien fait. La situation n'en est pas moins tendue et le conflit peut avoir de sérieuses conséquences. Voici l'origine du conflit :

Depuis 1876 environ, on pratique à Agde la pêche au bœuf (filet semblable à celui des tartanes de Martigues), à la vapeur. Tout d'abord, un seul couple de vapeurs faisait cette pêche ; puis, petit à petit, quatre couples se sont installés, chaque couple appartenant à une société industrielle, écoulant ses produits sur Béziers, Sérignan, Agde, La Nouvelle.

Les premiers vapeurs, par une tolérance inexplicable, se mirent à pratiquer leur pêche la nuit, par n'importe quel fond et en dedans des limites de trois milles en tirant au large stipulées par les décrets et règlements. Cette coutume se généralisa pour les nouveaux vapeurs, ce qui amena la protestation des pêcheurs voiliers d'abord et des prud'hommes ensuite.

Les pêcheurs se plaignaient que les filets traînés à la vapeur dévastaient les fonds au-dedans de 3 milles et causaient des avaries aux filets flottants ou fixes. Les prud'hommes qui, aux termes de l'article 17 du décret de 1859, sont chargés de régler entre les pêcheurs la jouissance de la mer et des dépendances du domaine maritime, de déterminer les postes, tours de rôle, sorts ou baux, d'établir l'ordre suivant lequel les pêcheurs devront caler leurs filets de jour et de nuit; les prud'hommes, disons-nous, protestaient contre le peu de cas que l'on faisait de leur juridiction.

On défendit alors aux vapeurs de pêcher la nuit et en dedans des limites; mais, il y a quelques jours le ministre accorda de nouveau l'autorisation rapportée sous prétexte qu'on avait affecté un garde-pêche à vapeur au quartier d'Agde et que la surveillance serait plus efficace. Les vapeurs ont recommencé leur travail de nuit et de nouvelles plaintes de dégâts sont parvenues à la prud'homie.

Un incident a provoqué une nouvelle irritation. Un des prud'hommes a surpris il y a quelques jours un vapeur pêchant la nuit. Comme il est, de part ses attributions, agent de l'inscription maritime, le prud'homme a dressé procès-verbal, déclaré saisir les filets qui étaient calés en ce moment et informé le patron du vapeur qu'il se rendrait le lendemain à bord pour pratiquer la saisie effective.

Le lendemain, lorsque le prud'homme est allé à bord du bateau à vapeur, il y a été accueilli par des menaces du propriétaire, qui, armé d'une hache, lui défendait l'accès du bord. Aucune voie de fait ne s'est produite ; mais, depuis, le propriétaire est, dit-on, malade de son accès de colère.

On comprend l'irritation des pêcheurs, qui voient l'autorité de leurs prud'hommes méconnue, ce qui explique la menace de leur part de rendre les rôles et de se mettre en grève s'ils n'obtenaient pas satisfaction. Ils sont dans leur droit absolu et les patrons des vapeurs seront cités, demain matin, devant la prud'homie. Nous verrons ce qu'il en adviendra.

On attend que le ministre rapporte l'autorisation accordée, on ne sait au moyen de quelle influence aux gros propriétaires de vapeurs au détriment des pêcheurs. La prud'homie d'Agde n'est pas la seule en cause, celle de Sérignan joindra ses protestations à celles d'Agde.

Antonin Palliès.

Aujourd'hui dimanche, à 9 h., le vapeur *Cannois* partira pour le phare de Planier. Arrêt d'une heure. 1 fr. 50. Retour à midi.

A 2 h. 1/2 de l'après-midi, départ pour Méjean. Retour en ville à 7 h. 1 fr. aller-retour.

A 10 h., départ pour le Château-d'If. Retour à midi.

L'après-midi, à partir de 2 heures, service du Château-d'If toutes les demi-heures.

LA CHARITÉ A NICE

« Rien ne peut égaler le dévouement de la femme », dit quelque part le général Pelliet.

Cette parole trouve son application dans cette ville de Nice où, à côté du plaisir dont c'est ici, dit-on, la capitale, le cœur de la femme se présente à l'admiration du public dans toute la noblesse de sa mission, sous les formes les plus variées. Il nous a paru intéressant d'étudier l'une de ses formes en cherchant à connaître le nombre des institutions religieuses ayant pour but de secourir l'humanité.

Les malades, qu'ils appartiennent aux religions catholique, protestante ou orthodoxe, sont assurés d'être bien vite recueillis par des mains pieuses et de recevoir, dans leurs épreuves, l'assistance dont ils ont besoin.

Nous ne donnerons pas de détails sur l'origine des congrégations et les règles qui les administrent, nous nous contenterons de les signaler ; il est également impossible de citer toutes les belles actions qui honorent plusieurs de ces ordres ; disons seulement que dans l'ombre du monastère, s'abritent et se perpétuent, à travers les siècles, les vertus des Las Casas, des Vincent de Paul et des Jean d'Arc trechaus.

Les institutions vouées aux soins des malades sont, à Nice, les suivantes :

Les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (de Paris), établies à l'hôpital Saint-Roch, soignent les malades dans l'intérieur de cet établissement ; elles les visitent aussi à domicile. Ce même ordre est établi à l'asile de Saint-Pierre et au dispensaire Leuval, au quartier Sainte-Hélène, où sont recueillis les enfants malades, des religieuses sont connues sous le nom de Sœurs Cornettes qui les distingue de celui de Sœurs Grises donné aux sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (de Rome), qui prodiguent leurs soins à l'hôpital de la Croix, rue Victor, à l'hospice de la Charité, à l'asile Friedland, à Montboron, et au Bureau de bienfaisance. Comme les Cornettes, les Grises soignent à domicile.

L'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres est trop répandue pour qu'il soit besoin d'en parler longuement ; notre distingué confrère, bien sympathiquement connu des lecteurs du *Petit Marseillais*, M. Octave Teissier, de Draguignan, a fait paraître, tout récemment, aux Publications Populaires de ce journal, une brochure, sous le titre de *Les Dévouements*, dans laquelle il rend hommage à ces petites fourmis qui se donnent tant de mal pour amasser du grain, des pommes de terre, des châtaignes ; et les vaillantes sœurs usent leur jeunesse à cette œuvre si humble, qui demande des sacrifices de toute nature, et qui aboutit pour elles à une mort prématurée, après avoir elles-mêmes assisté à l'agonie de tant de pauvres vieillards, leurs grands enfants. M. Maxime du Camp et M. Arthur Desjardins ont raconté, en termes émus, l'histoire et la vie touchante des Petites Sœurs des Pauvres à qui, dans sa séance du 5 mars 1898, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Audiffret. La maison de Nice est l'une des plus importantes; elle n'est jamais délaissée par la charité publique qu'éveille constamment le zèle de ces humbles quêteuses, zèle rendant si parfaitement vraie la parole de Lacordaire : « Le dévouement est l'immolation de soi à l'objet aimé... se dévouer, c'est préférer un autre à soi-même, c'est se donner à autrui pour être sa chose. » Les sœurs de l'Assomption, à l'hospice d'aliénés, quartier de Saint-Pons, où sont soignés les épileptiques et les fous.

Les sœurs de Saint-Charles (de Nancy), qui desservent l'hospice Pauliani où sont reçus les incurables ; la encore, dans cette maison hantée par les aveugles, les manchots et autres estropiés, se déroule un bien triste panorama des misères humaines.

Les sœurs de Bon-Secours (de Troyes), bien connues et que nous retrouvons si souvent au chevet des mourants.

Les sœurs de l'Immaculée Conception de N.-D. de Lourdes, comme les précédentes, soignent les malades à domicile ; leur ordre fut fondé à Lourdes, en 1865, par les pères gardiens de la Grotte. Ces religieuses dirigent, en outre, l'œuvre des Servantes, dont elles ont été personnellement chargées par Mgr Chapon, évêque de Nice, son fondateur. Leur maison est établie villa Puits-Fleuri, à l'extrémité du boulevard Besambrois ; créée depuis peu, elle rend déjà, grâce à une excellente direction, de réels et nombreux services.

Les sœurs de Sainte-Marthe ont diverses institutions au boulevard Dubouchage, au quartier Saint-Etienne ; elles ont encore, à Antibes, la charge des malades.

Les sœurs Cessolines et leur orphelinat, au quartier appelé la Rampe-de-la-Providence ; il est rare de rencontrer un enterrement qui ne soit pas escorté de ces filles, amies de la mort.

Les religieuses Augustines, dans l'avenue Notre-Dame, desservent une importante maison de retraite pour les dames âgées et malades.

Les Sœurs de Marie-Immaclée font de véritables merveilles dans leur œuvre admirable du boulevard de l'Impératrice-de-Russie, à l'école des Muets et des Aveugles.

Le fondateur de cet ordre est l'abbé Dassy, de Marseille, dont la nièce, en religion sœur Marie Boullier, est la supérieure de la maison de Marseille et de celle de Nice, qui en est la succursale. Cette œuvre est digne de toute la sympathie du public ; nous la recommandons particulièrement à nos lecteurs. Les pensionnaires de ce Quinze-Vingts niçois donnent chaque année, durant la saison, une séance littéraire et artistique permettant de constater quels prodigieux résultats sont produits par cette vertu de dévouement qui, dans certains cas, devient une véritable passion et se change en un désintéressement absolu. Devant ces prodiges, notre esprit s'élève vers cette divine Charité qui consiste à se sentir souffrir d'une manière constante dans la souffrance d'autrui.

Nous n'en finirions peut-être pas à signaler toutes les œuvres de ce genre destinées aux pauvres malades ; mais, en achevant cette citation, si quelque omission se glisse à notre insu, nous espérons être excusé.

Les religieuses chargées de l'Orphelinat de Notre-Dame-de-Nazareth, au quartier Saint-Etienne, fondé par le P. Picus.

Les Sœurs de la Sainte-Agonie.

Les sœurs Saint-Michel, affectées seulement aux malades appartenant à la paroisse de Notre-Dame et qui ont également une résidence sur la paroisse du Port ;

Les Sœurs affectées à l'établissement où sont reçus les enfants tuberculeux, à l'avenue Lympia, près de Montboron.

Le dernier ordre, établi à Nice, est celui des Franciscaines, pouvant soigner seulement les malades domiciliés sur la paroisse de Saint-Barthélemy.

A la ruelle des Prés, villa Rottero, est installé un Asile évangélique indépendant de toute église, dirigé par un comité qui se recrute lui-même ; les membres de ce comité peuvent appartenir à toutes les églises protestantes et orthodoxes, reconnues d'utilité publique. Le président actuel est sir James Harris, consul d'Angleterre, membre à vie. Cet asile contient trente à quarante lits ; on y reçoit les malades protestants et ceux appartenant au culte orthodoxe ; les catholiques ne peuvent y être admis. Les personnes atteintes de maladies graves n'y sont pas reçues, ces dernières sont dirigées sur l'hôpital saint-Roch et leur signalement est aussitôt adressé à M. Aug. Malau, pasteur de l'église évangélique vaudoise. Suivant les ordres donnés par l'autorité, la liberté de conscience est scrupuleusement respectée aussi bien à l'hopital que dans tous les autres établissements ; les pasteurs ou aumôniers des divers cultes n'ont qu'à se louer des égards donnés à leurs coreligionnaires. L'Asile évangélique de la ruelle des Prés est dirigé par des diaconesses dont la maison-mère est à Saint-Loup, dans le canton de Vaud.

D'autres diaconesses ont la garde d'une autre maison appartenant à l'église évangélique allemande : c'est une maison de convalescence à la villa Augusta, rue de France, où les malades sont reçus en pension.

« La Charité, a dit un auteur, est un fleuve qui, roulant ses eaux sans bruit, fertilise les campagnes et porte l'abondance dans les villes. » Elle établit, selon Renan, la vraie fraternité entre les hommes !... Voilà pourquoi nous avons cru devoir remonter le cours de ce fleuve bienfaisant tout en prouvant que cette fraternité est bien réelle, qu'elle est sincère car elle est uniquement inspirée par le dévouement à l'humanité qui souffre et pleure. Et lorsque nous pensons à ces trésors de courage, à cette source, inépuisable d'ardente abnégation, un baume secret se répand sur nos âmes attristées par le spectacle des passions déchaînées sur le monde.

La charité, voilà le cri de l'avenir ! Il sauvera notre patrie, au moment du danger !

En l'honneur de ces filles admirables qui poursuivent, dans le silence, une vie toute d'héroïsme, qu'il nous soit permis d'évoquer la mémoire de notre immortel Victor Hugo ! Le poète, si charitable, a écrit ces vers :

L'ardente charité, que le pauvre idolâtre,
Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre,
Qui relève et soutient ceux qu'on foule en passant ;
Qui, lorsqu'il le faudra, se sacrifiant toute,
Comme le Dieu martyr, dont elle suit la route,
Dira : « Buvez, mangez : c'est ma chair et mon sang. »

Augustin Anglès.

P. S. — Dans le dernier article « la Cathédrale de Nice », une erreur nous a fait dire qu'un bourdon de 20.000 kilos avait été offert, comme don, à l'évêque ; il s'agit d'un bourdon de 20.000 francs, pesant 5.000 kilos.

PARIS

MM. L. Leroy et Cie, horlogers de la marine, informent leur nombreuse clientèle habitant notre région qu'ils vont quitter définitivement le Palais-Royal ou leur maison est universellement connue depuis plus d'un siècle, pour s'installer au n° 7, boulevard de la Madeleine. Ils n'auront donc plus aucun magasin au Palais-Royal à partir du 25 juin.

ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

On nous télégr. de Strasbourg, 3 juin :

Ce matin, le premier train qui part de Strasbourg pour Moisheim a déraillé près de la bifurcation de la ligne de Bâle ; la locomotive et le tender sont sortis des rails. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.— U.

On nous télégraphie de Berlin, 3 juin :

Dans l'intention de faire dérailler le train express Nord-Sud (Berlin-Verone) des malfaiteurs avaient posé sur les rails, entre Crimmitschau et Werdau, deux traverses de chemin de fer. Heureusement cet attentat n'a pas réussi, la première locomotive ayant lancé l'obstacle de côté. Mais cette machine a été tellement endommagée qu'on a dû faire venir de la station de Werdau une locomotive de secours. Le train express a subi un retard d'une demi-heure. On n'a pas encore découvert l'auteur de ce crime.— N.

On nous télégraphie de Flessingue, 3 juin :

Un grave accident s'est produit dans la gare de Flessingue. Le frein Westinghouse s'est rompu dans un train de nuit, et il a été impossible au machiniste d'arrêter la locomotive. Le train, lancé à grande vitesse, a pénétré dans le bâtiment de la gare, a brisé les clôtures entre la salle du restaurant et les salles d'attente; le plancher s'est effondré sous le poids de la machine ; le machiniste et le chauffeur ont été grièvement blessés ; deux conducteurs du train ont été tués et un passager a été blessé.

On nous télégraphie de Tours, 3 juin :

Par suite d'un défaut d'aiguillage, le train de Chinon a déraillé, hier soir à 10 heures, en gare de Portboulet. Le chef de train a été tué.—I.

On nous télégraphie de Chaumont, 3 juin :

Le train de Vassy à Doulevant a tamponné et coupé en deux une femme Roisy, âgée de 79 ans, atteinte de surdité, qui s'était engagée sur le passage à niveau. — A.

FARINE LACTEE NESTLE
ALIMENT COMPLET pour les Enfants
Le Meilleur, l'Unique *Aliment rec. p. tous les Médecins.*

Yeux humains, parfaits d'imitation. Prix 15 f. Cabinet de pose, Planche, boul^d Madeleine, 1.

3me Edition

Chronique Régionale

ALPES-MARITIMES

NICE. — M. Borriglione, sénateur, et M. Poulian, député des Alpes-Maritimes, sont partis hier pour Paris, où ils se joindront à la commission chargée de faire auprès des pouvoirs publics des démarches au sujet du projet de chemin de fer de Nice à Coni.

MM. Sauvan, maire ; Capatti, Durand et Roustan, conseillers généraux ; Mari, Blancon et Tombarel, conseillers municipaux, sont également partis pour Paris.

M. Veillon, chef de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est parti hier pour Paris où il va rejoindre M. le préfet Granet.

Départs de nos Hôtes. — Mme de Gotowzoff a quitté notre ville, se rendant à Genève ; M. de Bulmering est également parti pour la même destination ; le docteur Allen Stone se rend à Calais ; M. de Onosoff, conseiller d'Etat russe, est parti pour Saint-Pétersbourg.

M. le général Gebhart et Mme Gebhart ont quitté Nice, se rendant, via Italie, à Genève.

Compagnie du Sud. — M. Agnel, chef du contrôle, à Paris, est nommé sous-inspecteur chargé de la ligne de Nice à Puget-Théniers ; M. Ayant est nommé sous-inspecteur, chef du bureau central, à Nice, en remplacement de M. Dubois ; M. Collet, sous-inspecteur, à Draguignan, est nommé inspecteur sur place.

Troupe Théâtrale. — Nous apprenons avec plaisir la formation d'une troupe dramatique « la troupe Sannon, » qui inaugurera, ces soirs, au salon d'Art, une série de représentation. Le programme comporte : *Au n° 120, rue des Juifs*, comédie d'Alfred Ista, jouée par MM. Dhenriot, Merville, Darthur et Montel ; *Les Deux Timides*, de Labiche, joué par Mlles Iaska, Ida d'Hally et MM. Dhenriot, Merville et Darthur. Pour la première fois, à Nice, sera interprété : *Le Pentalon d'Ernest*, comédie-bouffe en 1 acte, interprétée par Mlle d'Hally et MM. Montvallier et Bertol.

Loterie. — Les lots de la loterie, tirée jeudi dernier au Cercle Catholique, peuvent être réclamés chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue Fodéré, ou chez les dames patronnesses, qui se chargeront de faire parvenir les lots à domicile.

Tir à la Mer. — Les batteries du Mont-Boron et du Cauferat, ainsi que leurs annexes, exécuteront des tirs à la mer du 12 au 24 juin courant, le dimanche 18 excepté. Deux coups de canon d'alarme seront tirés de chacune des batteries du Mont-Boron et du Cauferat, le premier, une heure, le second, dix minutes avant le commencement de l'école à feu.

La circulation sera interdite, depuis 6 heures du matin jusqu'à la fin des tirs : Sur la partie de la route circulaire et sur tout le terrain situé en avant de la batterie du Cauferat ; sur les chemins forestiers qui contournent les batteries du Mont-Boron et font communiquer la route de Villefranche avec les hauteurs du Mont-Boron.

Cirque. — La charmante comédie de Ludovic Halevy, *l'Abbé Constantin* a été convenablement interprétée par la troupe dramatique du théâtre du Cirque.

Nous avons de nouveau apprécié la souplesse de talent de M. Sapiani, qui, après avoir joué avec tant d'autorité le rôle de Garibaldi, s'est incarné à merveille dans le rôle du curé de village. Il a fait ressortir toutes les délicates nuances du bonhomme, onctueux et simple. Le public a chaleureusement applaudi M. Sapiani.

Nos compliments à Mme Dalhis, très distinguée en Mme Scott, et à Mlle Lorée, ravissante sous les traits de l'ingénue Américaine. MM. Grandval, Brice et Mmes Billot et Sallès ont contribué au succès de cette soirée.

Nomination. — M. Blancon est nommé sous-inspecteur du marché, en remplacement de M. Roux, nommé surveillant au *Château*.

Adjudication. — Le mardi 20 *juin* 1899, à 10 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de peinture et du dallage des trottoirs du pont Garibaldi. Ces travaux sont évalués comme il suit : travaux à l'entreprise, 3.275 fr.; comme à valoir, 332 fr., soit un total de 3.600 fr.

Conseil de Préfecture. — Dans sa séance d'hier matin, le conseil a examiné diverses affaires qui ont été mises en délibéré.

Médaille. — Nous adressons nos félicitations au matelot Ferré, qui vient de recevoir de M. le ministre de la marine une médaille d'argent pour avoir sauvé une femme sur le point de se noyer, à Rauba-Capèu.

Sou des Ecoles laïques. — La société du Sou des écoles laïques se réunira en assemblée générale ce matin, à 10 h., dans une salle de la mairie.

Nouvelles Religieuses. — Eglise cathédrale Sainte-Réparate : Aujourd'hui, à l'occasion de la solennité de la Fête-Dieu, Monseigneur assistera en cappa à la grand'messe chantée à 10 h. précises. A cette messe le quatuor de saxophones, si intelligemment dirigé par M. Massot, fera entendre les morceaux suivants : 1° Prière de Jonas ; 2° *Andante religioso* de Selionick ; 3° *Largo appassionato*, de Beethoven. La maîtrise chantera la messe de J. Grison et différents autres morceaux de maîtres.

Nouvelles Artistiques. — Le directeur de notre théâtre municipal est en pourparlers avec Mme Sandez, falcon du théâtre royal d'Anvers. Mlle Darthès, dugazon si appréciée, va quitter notre ville, se rendant à Vichy, où elle est engagée pendant la saison d'été. Mlle Marie Durand, la charmante artiste des Variétés, est de retour dans notre ville, après avoir obtenu un très grand succès à Montpellier, dans plusieurs de ses créations.

La Villa des Officiers. — La fermeture annuelle de la villa Furtado-Heine a eu lieu avant-hier. Environ 150 officiers sont venus, au cours de la saison, rétablir leur santé dans cette charmante villa fondée à Nice par la regrettée femme de bien qui aimait tant notre vaillante armée.

Retraite. — Hier soir, une foule énorme suivait la retraite militaire sur tout le parcours on a applaudi l'excellente musique du 3e de ligne et la fanfare du 6e bataillon de chasseurs alpins.

Echo de Nice. — Nous rappelons que la fête annuelle de la société chorale l'Echo de Nice aura lieu aujourd'hui dimanche et demain lundi, au Champ-de-Mars, avenue Malausséna. Le programme de cette fête est des

---

8

PAULOT-PAULOTTE

On y accède par un perron recouvert d'une marquise. Autour, un jardin assez mal entretenu.

Le docteur Olgeski sauta du coupé, ouvrit lui même le portail de la grille, pour permettre à la voiture de venir se ranger tout contre le perron, et courant vers la maison :

— Emilienne !... Sophie !... Allons vite !... Où est donc la femme de chambre ?...

Deux fem